Communiqué de presse

Accord salarial dans la Fonction publique

L'OGBL a soumis son catalogue de revendications au ministre Serge Wilmes

Le comité du département de la Fonction publique (DFP) de l'OGBL vient d'adopter à l'unanimité son catalogue de revendications en vue des prochaines négociations de l'accord salarial dans la Fonction publique. Pour rappel, le DFP regroupe les syndicats Service public OGBL-Landesverband; Education et Sciences (SEW); Santé, Services sociaux et éducatifs ainsi que Chemins de Fer FNCTTFEL-Landesverband de l'OGBL, ainsi que les associations de fonctionnaires avec lesquels l'OGBL a conclu des accords de coopération. Ensemble, ces structures syndicales représentent plus de 20 000 adhérents.

Pour des négociations globales portant sur l'ensemble du secteur public

Dans son catalogue de revendications, l'OGBL dénonce une fois de plus le modèle actuel de négociation de l'accord salarial, qui exclut de facto la représentation syndicale de dizaines de milliers de salariés du secteur public. En effet, plus de 75 000 travailleurs sont directement ou indirectement concernés par les résultats de ces négociations, sans pouvoir y faire entendre leur voix.

L'OGBL revendique par conséquent l'ouverture de négociations globales pour l'ensemble du secteur public, avec la participation de toutes les organisations syndicales représentatives concernées. Dans l'attente d'une telle réforme, **l'OGBL exige d'être associé aux négociations pour le nouvel accord salarial 2027-2028**.

Renforcer durablement le pouvoir d'achat des agents et créer plus d'équité entre les carrières

Face à l'évolution du coût de la vie, l'OGBL revendique une **augmentation durable de 5% sur les 200 premiers points indiciaires**, afin de renforcer le pouvoir d'achat de tous les agents, tout en favorisant particulièrement les carrières inférieures et moyennes.

L'OGBL demande également **l'alignement de la valeur du point indiciaire des employés publics sur celle des fonctionnaires** — la différence de traitement qui a encore cours ne se justifie plus depuis longtemps.

Par ailleurs, le syndicat revendique l'indexation de l'allocation de repas, son versement pendant les douze mois de l'année ainsi que sa prise en compte pour la pension.

Pour une représentation démocratique du personnel

L'OGBL réclame l'instauration de **véritables représentations du personnel démocratiquement élues** dans la Fonction publique, disposant de droits et de protections comparables à ceux des délégations des salariés du secteur privé.

Département Communication & Presse – Olivier Landini
31, rue du Fort Neipperg / B.P. 2031, L-1020 Luxembourg / T. +352 54 05 45 262 / F. +352 54 05 45 280
ogbl.lu — facebook: ogbl — twitter: ogbl_luxembourg

OGB·L — LE SYNDICAT

Le catalogue revendique également une **meilleure protection contre le harcèlement moral**, une reconnaissance accrue des qualifications et de l'expérience professionnelle, ainsi que des perspectives de carrière plus équitables. L'OGBL s'oppose par ailleurs au remplacement progressif des postes de fonctionnaires par des postes d'employés, voire de salariés de droit privé.

Une attention particulière est également accordée aux **conditions de travail** : meilleure rémunération des heures supplémentaires, revalorisation des primes pour travail de nuit et astreintes, amélioration des compensations pour le travail posté et renforcement de la protection de la santé et de la sécurité, notamment face aux canicules et aux intempéries.

Enfin, l'OGBL porte des revendications spécifiques pour le **secteur de l'enseignement** (équité au niveau de la décharge d'ancienneté, prime pour l'accomplissement d'un travail de candidature…) et pour les agents du **CGDIS** (création d'une carrière B1 pour les diplômés de l'enseignement secondaire et accès à la carrière A1 pour les officiers opérationnels).

Le catalogue de revendications a été transmis au ministre de la Fonction publique à la suite de son adoption, le 12 novembre 2026, par le comité du DFP.

Communiqué par le département de la Fonction publique de l'OGBL,
le 16 novembre 2026.

Département Communication & Presse – Olivier Landini
31, rue du Fort Neipperg / B.P. 2031, L-1020 Luxembourg / T. +352 54 05 45 262 / F. +352 54 05 45 280
ogbl.lu — facebook: ogbl — twitter: ogbl_luxembourg